

COMMISSION DE GESTION DES TAXES FIXES
DE L'UNIVERSITE DE GENEVE

Uni Mail | CH-1211 Genève 4
102 Bd Boulevard Carl-Vogt | CH-1205 Genève
Tél. 022 379 87 99
E-mail : taxesfixes@unige.ch

Procès-verbal de la séance ordinaire du 22 septembre 2021

Présent.e.s : Nelson Amici, Antonio Latella, Gerd Rothenberg, Christopher Horta et Mara Gómez;

Excusé.e.x : Jonas Tarazi, Irène Courtin, Rafaël Boudjkhi

PV : Mara Gómez et Christopher Horta.

18h15 UniParty

Demande de subvention pour le Rallye inter-associatif des Welcome Days 2021

L'association UniParty a retiré sa demande pour participer à celle qui suit, de la CUAE.

18h30 CUAE

Demande de subvention pour l'organisation des Welcome Days 2021

Andreu

La CUAE demande une aide financière rétroactive groupée pour les différentes associations participant aux Welcome Days organisant des apéritifs permettant de réunir la communauté estudiantine, de dynamiser la vie associative et d'accueillir les nouveaux et nouvelles étudiant.e.x.s au sein de l'Université de Genève. Un rallye inter-associatif et un festival des associations ont été organisés cette année, prenant une forme atomisée pour respecter les mesures sanitaires. Pour l'instant, seules quatre associations se sont montrées intéressées par la demande de financement groupée de la CUAE, mais la CUAE anticipe que d'autres associations se manifesteront prochainement. La CUAE tient également à s'excuser du caractère rétroactif de la demande, estimant qu'elle aurait pu faire la demande plus tôt.

La demande comprend les frais pour 10 apéritifs d'accueil (CHF 2'000.-).

La demande de subvention s'élève à CHF 2'000.-.

Décision : La subvention est accordée à hauteur demandée.

La Commission accepte exceptionnellement de subventionner rétroactivement les événements liés aux Welcomes Days 2021 étant donné que cet événement prend place depuis maintenant plusieurs années la semaine précédant la rentrée et que la première séance CGTF de l'année académique s'est agendée tard dans le mois (après celui-ci).

La subvention sera conditionnée à :

- La reddition d'une comptabilité un mois après la réalisation du projet.
- Le remboursement éventuel du solde de la somme octroyée.
- La figuration du logo de la CGTF sur tout support imprimé.
- Un retour à la communauté universitaire, par exemple sous la forme d'un compte-rendu dans un journal étudiant.

18h45 CUAE

Demande de subvention pour deux conférences en collaboration avec l'Atelier Histoire en Mouvement

Andreu

La CUAE souhaite organiser deux conférences en collaboration avec l'Atelier Histoire en Mouvement, l'une portant sur un livre récemment publié sur le mouvement indépendantiste catalan, traçant ses origines et développements, et l'autre portant sur l'histoire des gauches en Israël, deux thématiques peu connues et peu étudiées à l'UNIGE. L'Atelier Histoire en Mouvement est un organisme qui a pour but de diffuser les mémoires des diverses luttes.

La CUAE mentionne qu'elle prendra en charge les frais d'affichages par sérigraphies, en guise de co-financement.

La demande comprend des frais d'apéritif (CHF 400.-), un repas de remerciement pour les conférencier.ère.x.s et deux accompagnant.e.x.s. (CHF400.-)

La demande de subvention s'élève à CHF 800.-.

Décision : La subvention est accordée à hauteur demandée.

La subvention sera conditionnée à :

- La reddition d'une comptabilité un mois après la réalisation du projet.
- Le remboursement éventuel du solde de la somme octroyée.
- La figuration du logo de la CGTF sur tout support imprimé.
- Un retour à la communauté universitaire, par exemple sous la forme d'un compte-rendu dans un journal étudiant.

19h00 AJP-UNI

Demande de subvention pour le projet « Réflexions autour de la détention administrative »

Helena et Charlotte

L'association AJP souhaite sensibiliser les étudiant.x.e.s de l'Université de Genève aux questions autour de la détention administrative, thématique absente du cursus académique de la Faculté de droit et de l'Université de Genève. Pour ce faire, iels organisent deux journées

dédiées à cette thématique, le jeudi 14 octobre et le samedi 16 octobre.

Le jeudi 14 octobre se tiendra à 18h30 une conférence donnée par trois intervenant.e.x.s : le Prof. Peter Uebersax (enseignant de droit des migrations à l'Université de Bâle), Me Roxane Sheybani (avocate genevoise dont la pratique s'axe sur le droit des étranger.ère.x.s, et membre de la Commission des droits de l'homme de l'Ordre des avocats de Genève) ainsi que Me Dominique Bavarel (avocat genevois du Collectif de Défense, membre de l'AJP et ayant une pratique engagée sur le droit des étranger.ère.x.s et de l'asile).

Ensuite, samedi 16 octobre, de 10h à 13h, prendront place cinq ateliers thématiques, sur inscription et gratuits, qui cibleront chacun une problématique spécifique à la détention administrative et qui seront chacun modérés par une à deux personnes.

Ces deux journées serviront d'une part à mutualiser les compétences, tout en dénonçant des dysfonctionnements juridiques et politiques, et d'autre part, à pallier à une absence sur ce sujet dans le cursus académique des étudiant.e.x.s en droit à l'UNIGE.

Les différents intervenant.e.x.s. de l'atelier viennent d'autres cantons, ce qui justifie les frais de déplacement. L'AJP est toujours en attente de confirmation concernant leur participation, iels soumettent donc un budget à la hausse. L'association désire également offrir un repas de remerciement à ses intervenant.e.x.s ainsi qu'à leur accompagnant.e.x.s et organiser un apéritif après les conférences. Etant donné que les événements auront lieu dans l'auditoire MR080 et MR380, l'Université impose un dispositif de sécurité durant un total de 11h et 45 minutes.

La demande comprend des frais de déplacement pour les deux événements (CHF 305.-), des frais de repas pour les intervenant.e.x.s et accompagnateur.ice.x.s (~~CHF 3'000.-~~), des frais d'impression (CHF 11.90.-), des frais pour d'apéritifs (CHF 400.-) et des frais obligatoires pour la sécurité (~~CHF 1'290.-~~).

La demande de subvention s'élève à CHF 5'007.-

Décision : La subvention est accordée à hauteur de CHF 3'310.-

La Commission indique que les accompagnant.e.x.s aux repas de remerciements sont déjà compté.e.x.s dans le budget des CHF 100.-, il n'est donc pas nécessaire de les ajouter au calcul. La Commission rappelle également que les membres des associations participant à l'événement, même en tant que conférencier.x.ère.s, n'ont pas accès aux repas de remerciements.

La subvention sera conditionnée à :

- **La reddition d'une comptabilité un mois après la réalisation du projet.**
- **Le remboursement éventuel du solde de la somme octroyée.**
- **La figuration du logo de la CGTF sur tout support imprimé.**
- **Un retour à la communauté universitaire, par exemple sous la forme d'un compte-rendu dans un journal étudiant.**

19h15 Divers

• **Demande d'amnistie de l'ADESE pour sa comptabilité 2018-2019**

L'Association des Étudiants en Sciences de l'Éducation (ADESE) nous font parvenir une demande d'amnistie pour sa comptabilité 2018-2019. Le comité de cette année-là s'est retrouvé face à l'impossibilité d'accéder au compte UBS de l'association suite au changement de comité.

Après avoir effectué des changements de signatures des titulaires, la banque a bloqué l'accès aux anciens documents. Iels ont alors décidé de fermer le compte UBS et d'ouvrir un nouveau compte à la Poste. C'est pourquoi iels se trouvent dans l'impossibilité de nous rendre une comptabilité en bonne et due forme et nous adressent cette demande d'amnistie.

Décision : la Commission accepte la demande d'amnistie.

• **Inscription par mail des membre.x.s des associations**

L'an dernier (PV du 10.13.20), la Commission, conformément à une décision de 11 novembre 2014, a accepté de mettre en avant les inscriptions par mail étant donné la crise sanitaire et l'impossibilité des associations de faire circuler les plaquettes/fiches d'inscription comme de coutume. Cette rentrée encore, bien que les cours soient à priori dispensés en présentiel, l'AEMG réitère sa demande de l'an dernier. Le secrétariat demande alors à la Commission ce qu'elle pense de cette pratique et si elle accepte de renouveler un mail aux associations pour réaffirmer cette possibilité d'inscription des membres.

La Commission n'est à priori pas contre un système d'affiliation par email. Cependant, elle note qu'une surcharge de travail pourrait en découler si plusieurs systèmes devaient être instaurés conjointement (email et plaquettes/fiches). La Commission décide que les associations devront choisir le mode d'inscription qui fera foi et qu'il ne pourra pas être cumulé avec d'autres méthodes.

Décision : la Commission accepte de relancer les associations étudiantes quant à la possibilité d'inscrire ses membres par mail.

• **Renouvellement du poste de président.e.x et élection d'un.e.x membre.x étudiant.e.x**

Le contrat de Jonas Tarazi, président, prend fin au 30 septembre 2021. La Commission le remercie chaleureusement pour son engagement ces trois dernières années. Son poste est donc soumis à candidature. Un délai est donné jusqu'à la fin de la semaine pour les candidatures. Une séance extraordinaire par zoom sera organisée lundi 27 à 18h15 pour élire la présidence.

Décision : La Commission élira la présidence le lundi 27 octobre.

De ce fait, la CGTF recherche un.e.x nouveau membre bénévole étudiant.e.x pour remplacer le futur.e.x président.e.x. Le secrétariat demande à la Commission s'ils ont des propositions de personnes qui souhaiteraient reprendre ce poste. Sinon, le secrétariat se chargera d'envoyer un mail aux associations étudiantes avec un délai de postulation.

Le secrétariat se questionne quant à la mixité de la Commission et souhaite entendre la Commission à ce sujet. L'idée de la cooptation est évoquée.

La Commission cherchera des candidatures qui iront dans ce sens, si possible.

Décision : la Commission cherche activement des nouveaux membre.x.s

• **Proposition du secrétariat de constituer un appel à projet**

Étant donné les fonds disponibles suite à la crise sanitaire, puisque très peu de subventions ont alors été allouées aux associations, le secrétariat propose à la Commission de réitérer un large

appel à projet, comme cela avait été entrepris en 2016-2017, conformément aux art. 25 et 26 du Règlement de la CGTF. Pour rappel, ceux-ci stipulent :

Art. 25 :

1. Lorsque les réserves de la Commission dépassent CHF 100'000.-, l'excédent peut être utilisé pour d'autres projets soutenus par les associations reconnues ou enregistrées.

2. L'Assemblée de l'Université est invitée à émettre des propositions en ce sens.

Art. 26 : Projets de solidarité

Chaque année, la Commission peut accorder à des projets de solidarité menés par des étudiant-e-s ou des assistant-e-s, en Suisse ou à l'étranger, un montant équivalent à 5 % des entrées destinées à subventionner des projets particuliers.

Conformément à la pratique de la CGTF découlant de l'art. 25 du Règlement, la réserve de fonds doit être au minimum égale à CHF 100'000.-. Le secrétariat estime ses réserves à hauteur de CHF 400'000.-. Le montant à disposition pour l'appel à projet pourra être défini dans un second temps, en s'assurant des réserves exactes disponibles d'ici-là.

L'Assemblée Universitaire pourrait être avertie, bien que le Règlement n'indique pas un droit décisionnel concernant cet appel.

La Commission poursuivra cette discussion lors de la prochaine séance ordinaire.

Décision : la Commission affirme son envie de faire des appels à projets.

La séance se termine à 20h12

PV fait à Genève le 22 septembre 2021 par Mara Gómez et Christopher Horta.